

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale donne accès à une diversité de métiers qui s'inscrivent dans différents champs professionnels. Ces métiers peuvent appartenir à des cadres d'emplois de la fonction publique ou des branches professionnelles concernées par les compétences de ce professionnel.

Ainsi, les emplois peuvent relever de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale ou des établissements publics qui en dépendent : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), offices publics d'HLM, offices publics d'aménagement et de construction, ...).

Pour le secteur privé, ces emplois se situent dans des entreprises (sociétés d'économie mixte, entreprises sociales pour l'habitat, sociétés coopératives d'HLM, sociétés de gestion et de surveillance des espaces,...), des associations qui contribuent par leurs services et leurs actions, au dynamisme de la vie locale et au maintien du lien social. Parfois ces emplois peuvent être partagés entre deux types de structures.

Ces emplois correspondent selon les secteurs à des nomenclatures diverses mais ils sont fédérés par le mode d'intervention de ce professionnel.

C'est un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics (enfants, adolescents, adultes, habitants d'un quartier, locataires, usagers d'un service public, clients d'un service commercial,...) dont les besoins spécifiques ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social. Son intervention se situe dans un environnement local circonscrit selon les emplois :

- par la spécificité des demandes de certains publics (situations personnelles ou groupes constitués) en recherche de logement social, d'actions favorisant l'intégration...,
- par l'espace d'intervention (immeubles, quartiers, communes, espaces publics, espaces de transports, lieux de vie collective...),
- par des activités qui contribuent à la socialisation et favorisent l'intégration des publics concernés.

Ce professionnel intervient en direct auprès des usagers ou des clients, dans des activités communes à tous les champs professionnels dont l'objectif essentiel est :

- l'accueil, l'écoute des besoins des personnes, le dialogue ;
- l'observation et le diagnostic des situations, un état de veille sur la demande de services ;
- l'information, l'orientation vers d'autres professionnels (travailleurs sociaux par exemple), vers des structures susceptibles de répondre aux besoins des usagers ;
- l'accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents ;
- une fonction de médiation sociale en prévenant par une attitude de neutralité et de négociation, les conflits, les dégradations.

Ces activités basées sur un processus relationnel destiné à améliorer les relations entre les personnes mais aussi entre les usagers/clients et les structures, ne sauraient suffire pour donner à ce professionnel une légitimité ; celle-ci prend appui, selon les secteurs d'emplois, sur des activités spécifiques :

Gestion des espaces ouverts au public (G1)

- accueil et orientation des usagers
- valorisation et maintien de la qualité des espaces
- prévention et sécurisation dans les espaces

Gestion du patrimoine locatif (G2)

- attribution des logements
- location et suivi des familles
- gestion technico-administrative des logements
- valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement

Activités de soutien et d'aide à l'intégration (A1)

- accompagnement de publics aux demandes spécifiques, dans des démarches ou pour l'accès à des services administratifs, médico-sociaux, techniques...
- animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée
- organisation et animation d'actions en direction de certains publics

Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté (A2)

- organisation et participation à l'animation d'activités éducatives, récréatives... auprès de divers publics
- organisation et participation à l'animation d'activités de valorisation du patrimoine local
- organisation et participation à l'animation d'activités associatives, de lieux ressources, d'espaces de vie collective...

Par ses activités, ce professionnel contribue au maintien du lien social et se situe dans une logique de SERVICES reconnaissant l'importance d'une relation personnalisée avec ses interlocuteurs, une offre de prestations et des moyens techniques adaptés dans une logique de qualité du service.

Par ces activités au sein de la structure employeur, ce professionnel s'inscrit dans une démarche collective, dans la mise en œuvre ou l'accompagnement de projets avec d'autres professionnels, éventuellement avec d'autres acteurs dans une logique de réseau, dans un partage de compétences mais dans le respect de leurs limites et de la déontologie professionnelle.

Selon l'organisation de la structure employeur et les missions confiées, il peut animer et coordonner de petites équipes de terrain (coordination territoriale).

Dans le cadre de la mobilité et de la progression professionnelle, les compétences acquises par ce professionnel peuvent lui permettre d'accéder, par les dispositifs mis en place, à des formations professionnelles connexes de même niveau ou à des formations de niveau III.

Le baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale est préparé sur la base de deux champs d'activités parmi les quatre qui constituent le socle de la formation. Ces deux champs sont déterminés après étude du contexte local des emplois potentiels.

Quel que soit le statut du candidat, celui-ci précise, lors de son inscription, les deux secteurs (A1 + A2 ou A1 + G1 ou A1 + G2 ou G1 + G2 ou G2 + A1 ou G2 + A2) sur lesquels portent les deux sous-épreuves suivantes en précisant le secteur d'application de l'unité U31 et le secteur d'application de l'unité U32.

Cependant, pour les candidats relevant d'une formation initiale ou continue, ce choix ne peut pas être différent de celui effectué lors de l'entrée en formation.